

COMPTE RENDU REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 AVRIL 2023

Secrétaire de séance : Jean-Luc DESSALES.

Présents : Cyrille AUMAGE, Jean-Claude BRUS, Laurence CHAUDET, Jean-Luc DESSALES, Anne-Lise PEYSSON, Axelle ROLLAND.

Procuration : Michel FRANCOIS donne procuration à Jean-Claude BRUS.

Absents : Paméla BOUCHET, Caroline ODE et Jorys TOPART

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des Marchés de Travaux pour l'Aménagement de la Traversée du Village.
- Voirie 2023 choix définitifs.
- Taxe sur les logements vacants.
- Questions et informations diverses.

Début de séance : 17h30.

Mr Le Maire ouvre la séance en présentant ses condoléances aux familles de Mr Paul GRAS et Mme Annette SAUREL décédés ces jours derniers.

Il précise que cette séance du Conseil Municipal fait suite à celle du 20 avril 2023 ou le quorum n'a pas été atteint.

Traverse du Village : Attributions des lots

Mr Le Maire expose une synthèse des documents fournis par le MOE CEREG, classement et notation des postulants.

Il présente à l'assemblée le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offre du 14 avril 2023.

Le Conseil Municipal procède au vote pour les lots suivants :

- **Lot n°1 RESEAUX** : le Groupement Solidaire des Entreprises FERRAND LOREILLE TP (mandataire), CLIER TP et BRUN TP pour son offre de base avec AEP d'un montant de : 642 624.00 € et sans AEP : 425 329.00€ HT.

Vote POUR à l'unanimité.

- **Lot n°2 VOIRIE** : le Groupement Solidaire des Entreprises EIFFAGE ROUTE GRAND SUD (mandataire) FERRAND LOREILLE et SOLS VALLEE DU RHONE pour son offre d'un montant de : 812 224.65 €.

Vote POUR à l'unanimité.

- **Lot n°3 ESPACE VERTS** : l'entreprise CEP JARDINS pour son offre d'un montant de 65 725.80 €.

Vote POUR à l'unanimité.

Voirie 2023 :

- Chemin du Haut Colombier : à la majorité il est décidé que la réfection de ce chemin soit faite en enrobé.

- Chemin de la Bessonne, pose d'un enrochement pour stabiliser la rive et le talus en bordure du Marnas et ainsi consolider le chemin.

Taxe sur les logements vacants :

Vote de la taxe. Taux à préciser.

Après délibération du Conseil Municipal est POUR à l'unanimité.

La séance est levée à 18h25.